

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du 31 mars 2021</b>
<b>Présents :</b> 12	L'an deux mille vingt-et-un et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de
<b>Votants:</b> 14	<b>Sont présents:</b> Sébastien BERTRAND, Etienne DANDO, Thierry DELABROUSSE, Christophe DRELON, Guy GERMA, Manuel LEAL, François LEPOUTRE, Clémence MORMIN, Caroline PONT, Nicolette SPURR, Philippe VAGAGGINI, Nadine VERDIER
	<b>Représentés:</b> Corinne CHAUSSONNET-PONS par Caroline PONT, Myriam KHALKHAL par Nadine VERDIER
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Clémence BIARD
	<b>Secrétaire de séance:</b> Guy GERMA

---

La séance est ouverte à 20h30

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - DE 2021 007

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs.

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - DE 2021 008

Monsieur le Maire, avant de quitter la séance, demande à Monsieur DANDO Etienne 1<sup>er</sup> Adjoint de présider le Conseil Municipal et de présenter le compte Administratif 2020 du budget communal.

Le Conseil Municipal hors la présence du Maire, après en avoir délibéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 769.05		638 063.10		649 832.15
Opérations exercice	297 146.69	125 701.13	404 186.68	506 292.87	701 333.37	631 994.00
<b>Total</b>	<b>297 146.69</b>	<b>137 470.18</b>	<b>404 186.68</b>	<b>1 144 355.97</b>	<b>701 333.37</b>	<b>1 281 826.15</b>
Résultat de clôture	159 676.51			740 169.29		580 492.78
Restes à réaliser	314 031.59	307 938.33			314 031.59	307 938.33
<b>Total cumulé</b>	<b>473 708.10</b>	<b>307 938.33</b>		<b>740 169.29</b>	<b>314 031.59</b>	<b>888 431.11</b>
Résultat définitif	165 769.77			740 169.29		574 399.52

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - DE 2021\_009

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	11 769,05 €		- 171 445,56 €	314 031,59 € 307 938,33 €	- 6 093,26 €	- 335,39 €	- 166 105,16 €
FONCT	711 088,23 €	73 025,13 €	102 106,19 €				740 169,29 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de - 160 011,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	740 169,29 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	166 105,16 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	574 064,13 €
Total affecté au c/ 1068 :	166 105,16 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs.

Objet: VOTE DES TAUX 2021 - DE 2021 010

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation : 9,32 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,06 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,80 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 21,15 %, sera ajouté à celui de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,21 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,80 %

Voté à l'unanimité y compris les pouvoirs.

La séance est levée à 23h30.